

PPTE: GESTION DU PROGRAMME ET ENJEUX

INITIATIVE PPTE

Le FMI approuve le programme économique de la Côte d'Ivoire

M. Philippe Egoumé, Représentant du Fonds Monétaire International (FMI), accompagné de MM. Paul-Antoine Bohoun-Bouabré, ministre d'Etat, ministre du Plan et du Développement, et Charles Diby Koffi, ministre de l'Economie et des Finances, a été reçu en audience par le chef du Gouvernement le lundi 30 mars 2009. Les discussions ont tourné autour de l'initiative PPTE.

A l'issue de l'audience que lui a accordée le Premier ministre Guillaume Soro, M. Egoumé a déclaré être venu rencontrer le Premier ministre pour lui annoncer officiellement que le vendredi 27 mars 2009, le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé le programme économique de la Côte d'Ivoire appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

C'est un programme de trois ans, qui permettrait à la Côte d'Ivoire d'avoir accès à des ressources qui s'élèveront à 570 millions de dollars, soit environ 260 milliards de Fcfa. Il faut noter que sur ce montant, 60 milliards de Fcfa seront utilisés pour rembourser les appuis financiers reçus dans le cadre du Fonds d'Appui d'Urgence Post-Conflicts. 200 milliards de Fcfa seront ensuite décaissés sur trois ans.

Dans les grandes lignes de ce programme, les autorités ivoiriennes se sont engagées à continuer de maintenir la stabilité macro-économique. C'est-à-dire, avoir un budget maîtrisé, avoir une inflation maîtrisée, travailler en vue de réduire la dette extérieure du pays qui est très importante.

Les bailleurs de fonds ont aussi insisté sur l'amélioration de la Gouvernance dans la gestion des ressources publiques, notamment dans les grands secteurs de l'économie. Mais également dans les finances publiques. Ce programme économique va se focaliser sur la lutte contre la pauvreté. Des ressources très importantes supplémentaires vont être allouées pour la lutte contre la pauvreté. Puisque c'est l'objet du programme FRPC

Ainsi, du travail reste encore à faire en Côte d'Ivoire pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres très Endettés (PPTE).

Interview Charles Diby Koffi

Dans une interview accordée au quotidien Fraternité Matin, le 10 mars 2009, à Dar es-Salaam, M. Charles Koffi Diby, ministre de l'Economie et des Finances dit tous ses espoirs après l'accession de la Côte d'Ivoire au point de décision de l'initiative PPTE. Il explique les enjeux de l'initiative PPTE pour la Côte d'Ivoire, fixe les objectifs du pays et met en garde sur la gestion stricte des ressources de l'Etat. Extraits.

Interview

Charles Diby Koffi, ministre de l'Économie et des Finances se prononce :

L'intérêt pour la Côte d'Ivoire d'accéder à l'initiative PPTE

(...) Les ressources PPTE (entre 400 et 500 milliards de FCFA par an pendant plusieurs années après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE), quoique fortement attendues par les uns et les autres ne sauraient constituer, à elles seules, l'ensemble des moyens financiers nécessaires au pays pour se relancer vigoureusement et durablement. Ces ressources nous ouvrent les portes; elles sont une étape primaire nécessaire. Parce qu'elles permettront à l'Etat d'avoir une marge de manœuvre aussi bien au niveau budgétaire qu'au niveau de la trésorerie publique. Si cette marge est bien utilisée, le secteur privé nous accompagnera dans le processus de relance. Motivés aussi par l'utilisation judicieuse du gap dégagé grâce aux ressources PPTE, des bailleurs de fonds comme la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union européenne, l'Agence Française de Développement (AFD) et bien d'autres partenaires au développement viendront nous assister par le biais des appuis budgétaires, des prêts souverains octroyés à l'Etat ou par le financement du secteur privé.

L'impact du PPTE sur le secteur privé

(...) La Banque mondiale est en train d'élaborer un mécanisme de soutien au secteur privé. C'est tout cet ensemble que nous attendons, une fois le programme FRPC conclu avec les institutions de Bretton Woods, les programmes d'appuis budgétaires validés par le conseil d'administration de la Banque mondiale, et le point de décision à l'initiative PPTE obtenu. Une fois qu'un pays est éligible à tous ces mécanismes, il devient crédible. Notre éligibilité nous permettra de redorer le blason de notre pays et d'inspirer confiance aux partenaires bilatéraux, multilatéraux et privés. Cependant, avec le point de décision annoncé, le combat ne sera pas encore gagné, mais ce sera une victoire. Nous devons travailler. Il faut que l'Ivoirien accepte de travailler. Il y a encore beaucoup à faire. Nous devons remettre notre pays à niveau. Tout le monde nous regarde. Il faut relever le niveau de l'enseignement pour mettre à la disposition des investisseurs des cadres compétents, des ressources humaines qualifiées au sens propre du mot. La main-d'œuvre est l'une des composantes majeures de la compétitivité d'un pays en matière d'attrait des Investissements Directs Dtrangers (IDE). J'invite tous et chacun à se mettre au travail pour que notre pays retrouve et aille même au-delà de sa grandeur d'antan.

L'annulation de la dette et la gestion stricte des ressources

L'annulation d'une partie de la dette au terme de l'initiative PPTE (point d'achèvement) nous permettra d'avoir une souplesse de gestion. Elle nous donnera certainement une marge de manœuvre. Mais cette marge est conditionnée! Il faut être prudent dans l'endettement. Même si notre pays parvenait à un allègement de sa dette dans le cadre de l'initiative PPTE, et qu'il doit faire des investissements et aller chercher des ressources qui ne sont pas concessionnelles, il faudrait nécessairement encadrer ces ressources non concessionnelles pour éviter de retomber dans l'engrenage de la dette. Il est donc nécessaire d'encadrer les ressources non concessionnelles. Sans quoi, on risque de se retrouver dans la situation antérieure avec ses nombreuses conséquences. Ce d'autant qu'un endettement anarchique et massif est de nature à hypothéquer l'avenir des générations futures. Pour tout dire, je suis comme les autres collègues africains, pour l'encadrement du crédit désormais.

» Texte de présentation

COMPRENDRE LE PPTE

I-TOUT SAVOIR SUR LES ALLEGEMENTS DE DETTE AU TITRE DE L'INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES (PPTE)

L'initiative en faveur des PPTE est un dispositif global de réduction de la dette des pays pauvres très endettés qui appliquent des programmes d'ajustement et de réforme appuyés par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale. De 1996 à janvier 2009, des allègements de dette ont été approuvés en faveur de 34 pays, dont 28 en Afrique, pour un montant total de 51 milliards de dollars EU (en valeur actualisée nette fin 2007).

Qu'est-ce que l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE)?

Quelles sont les conditions d'accès à l'initiative PPTE ?

Pour bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative, un pays doit :

- (1) Etre exclusivement de l'Association internationale de développement (IDA) et admissible au programme Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour Croissance (FRPC).
- (2) Faire face à une charge de la dette insupportable, hors du champ des mécanismes d'allègement de la dette traditionnellement disponibles.
- (3) Donner la preuve qu'il a engagé des réformes et mené une politique économique avisée dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et la Banque mondiale.
- (4) Avoir formulé un Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) basé sur un vaste processus participatif.

Quels sont les étapes à franchir pour que la dette du PPTE soit allégée ?

Lorsqu'un pays a accompli des progrès suffisants vers la satisfaction des critères retenus ou y a satisfait, les Conseils d'administration respectifs du FMI et de l'IDA décident officiellement de son admissibilité à l'allègement et la communauté internationale s'engage à ramener la dette au seuil de viabilité convenu. C'est ce que l'on appelle le point de décision. Lorsqu'un pays atteint le point de décision, il peut immédiatement recevoir un allègement intérimaire sur le service de la dette qui est exigible. Cependant, afin de recevoir la réduction intégrale et irrévocable de la dette au titre de l'initiative PPTE, le pays doit :

- (i) continuer de donner la preuve qu'il exécute comme il convient les programmes soutenus par le FMI et l'IDA.
- (ii) exécuter de manière satisfaisante les réformes fondamentales convenues au point de décision.
- (iii) adopter et exécuter pendant un an au moins le DSRP. Lorsqu'un pays a satisfait à ces critères, il peut atteindre son point d'achèvement. Les créanciers doivent alors lui accorder l'allègement intégral de la dette promis au point de décision.

Comment fonctionne l'initiative ?

Pour les 34 pays pour lesquels un allègement a déjà été approuvé, les paiements au titre du service de la dette ont en moyenne diminué de quelque 2 % du PIB entre 1999 et 2007. La charge de leur dette devrait être réduite d'environ 90 % après l'application intégrale de

l'allègement (y compris au titre de l'IADM). Cependant, pour que la réduction de la dette ait un effet tangible sur la pauvreté, les ressources ainsi dégagées doivent être ciblées sur les pauvres. Avant l'initiative PPTE, les pays admissibles consacraient, en moyenne, un peu plus de ressources au service de leur dette qu'à la santé et à l'éducation combinées. Aujourd'hui, ils ont sensiblement accru leurs dépenses consacrées à la santé, à l'éducation et aux services sociaux qui représentent, en moyenne, six fois environ le montant des paiements au titre du service de la dette.

Quels sont les tâches à accomplir ?

Les qui n'ont pas encore atteint le point d'achèvement se trouve devant une tâche intermédiaire, à savoir préserver la paix et la stabilité, et améliorer la gouvernance et la prestation des services de base. Pour s'acquitter de cette tâche, ces pays devront s'employer sans relâche à renforcer leurs politiques et leurs institutions, et recevoir le soutien de la communauté internationale.

Il faudra aussi veiller à ce que les PPTE obtiennent un allègement de la dette intégral de tous leurs créanciers. Bien que les plus gros créanciers (Banque mondiale, Banque africaine de développement, FMI, Banque interaméricaine de développement, et tous les membres du Club de Paris) offrent un allègement de la dette conformément aux engagements pris dans le cadre de l'initiative PPTE, et même au-delà, d'autres sont à la traîne. Les plus petites institutions multilatérales, les créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux, qui représentent ensemble environ 25 % du coût total de l'initiative PPTE, n'ont accordé jusqu'à présent qu'une petite partie de l'allègement attendu de leur part. Les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris ont accordé dans leur ensemble environ 40 % de leur part de l'allègement au titre de l'initiative PPTE, mais près de la moitié d'entre eux n'ont accordé aucun allègement. S'il reste faible — il est estimé à 33 % —, l'allègement effectivement accordé par les créanciers commerciaux a augmenté notablement ces dernières années, avec quelques grosses opérations. Un certain nombre de créanciers commerciaux ont entamé des poursuites contre des PPTE, ce qui remet gravement en question sur le plan juridique la répartition des charges dans le cadre de l'initiative.

Qui sont les pays éligibles à l'initiative PPTE ?

Liste des pays qui ont rempli les conditions requises pour bénéficier de l'aide au titre de l'initiative PPTE, qui sont admissibles ou potentiellement admissibles et qui souhaitent peut-être recevoir cette aide (Informations disponibles fin janvier 2009)

Pays ayant dépassé le point d'achèvement (24)		
Bénin	Honduras	Ouganda
Bolivie	Madagascar	Rwanda
Burkina Faso	Malawi	São Tomé-et-Príncipe
Burundi	Mali	Sénégal
Cameroun	Mauritanie	Sierra Leone
Éthiopie	Mozambique	Tanzanie
Gambie	Nicaragua	Zambie
Ghana	Niger	
Guyana		

Pays en phase intérimaire (entre les points de décision et d'achèvement) (12)		
Afghanistan	Libéria	Tchad
Guinée	République centrafricaine	Togo
Guinée-Bissau	République démocratique du Congo	
Haïti	République du Congo	
Côte d'Ivoire		
Pays n'ayant pas atteint le point de décision (6)		
Comores	Népal	Soudan
Érythrée	Somalie	République kirghize